Information concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la république de Malte modifiant le mémorandum d'accord entre la Communauté économique européenne et la république de Malte sur le commerce des produits textiles de manière à tenir compte de l'adhésion de la république d'Autriche, de la république de Finlande et du royaume de Suède à l'Union européenne

Les parties contractantes s'étant notifié l'achèvement des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la république de Malte modifiant le mémorandum d'accord entre la Communauté économique européenne et la république de Malte sur le commerce des produits textiles de manière à tenir compte de l'adhésion de la république d'Autriche, de la république de Finlande et du royaume de Suède à l'Union européenne, cet accord entrera en vigueur le 1er juillet 1997 conformément aux dispositions du point 3 de la lettre susmentionnée.